



## Fiche Signalétique

Date de préparation 09-févr.-2010

Date de révision 09-févr.-2010

Numéro de révision 1

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>Nom du produit</b>	<b>Formalde-Fresh Solution, Buffered</b>
<b>Cat No.</b>	<b>SF93-4; SF93-20</b>
<b>Synonymes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Utilisation recommandée</b>	Substances chimiques de laboratoire
<b>Société</b>	<b>Téléphone en cas d'urgence</b>
Fisher Scientific	CHEMTREC®, Inside the USA: 800-
One Reagent Lane	424-9300
Fair Lawn, NJ 07410	CHEMTREC®, Outside the USA: 703-
Tel: (201) 796-7100	527-3887

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### **Avertissement!**

#### **Aperçu des urgences**

Risque de cancer. Peut causer de l'irritation aux yeux, à la peau et aux voies respiratoires . Peut causer une réaction allergique cutanée. Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

**Aspect** incolore

**État de la matière** liquide

**Odeur** piquante

#### **Organes cibles**

Peau, Système nerveux central, Sang, la rate, Foie, Reins

#### **Effets potentiels sur la santé**

##### **Effets aigus**

##### **Voies majeures d'exposition**

**Yeux**  
**Peau**

Peut provoquer une irritation.

Peut provoquer une irritation. Peut être nocif par contact cutané. Peut déclencher une réaction allergique.

**Inhalation**  
**Ingestion**

Peut irriter l'appareil respiratoire. Peut être nocif si inhalé.

Peut être nocif par ingestion. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

**Effets chroniques**

Peut causer le cancer. Des effets tumorigènes ont été signalés chez des animaux expérimentaux.. Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur les animaux de laboratoire. Peut causer des effets indésirables au niveau du foie. Peut causer des effets indésirables au niveau des reins. Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées**

Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles visuels pré-existant. Troubles cutanés.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Dangereux/Composants non dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Water	7732-18-5	92.2-92.7
Formaldehyde	50-00-0	4.0 - 4.5
Methyl alcohol	67-56-1	< 3.0
Methyl salicylate	119-36-8	< 0.5
Sodium acid phosphate	7558-80-7	< 0.1
Sodium phosphate dibasic	7558-79-4	< 0.1

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**Ingestion**

Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

**Avis aux médecins**

Traiter de façon symptomatique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'éclair  
Méthode**

Pas d'information disponible.  
Pas d'information disponible.

**Température d'auto-inflammation  
Limites d'explosivité  
supérieure  
inférieure**

Pas d'information disponible.  
donnée non disponible  
donnée non disponible

**Moyen d'extinction approprié**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du bioxyde de carbone.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Pas d'information disponible.

**Produits de combustion dangereux**

Pas d'information disponible.

**Sensibilité aux chocs**  
**Sensibilité à la décharge électrique**

Pas d'information disponible.  
Pas d'information disponible.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique**

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

**NFPA**

**Santé 2**

**Inflammabilité 1**

**Instabilité 0**

**Dangers physiques N/A**

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles**

Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans l'environnement.

**Méthodes de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation**

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Porter un équipement de protection individuel. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements.

**Entreposage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Mesures d'ordre technique

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

### Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Formaldehyde	Ceiling: 0.3 ppm	(Vacated) TWA: 3 ppm (Vacated) STEL: 10 ppm (Vacated) Ceiling: 5 ppm TWA: 0.75 ppm STEL: 2 ppm	IDLH: 20 ppm TWA: 0.016 ppm Ceiling: 0.1 ppm
Methyl alcohol	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	(Vacated) TWA: 200 ppm (Vacated) TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> (Vacated) STEL: 325 mg/m <sup>3</sup> (Vacated) STEL: 250 ppm Skin TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 6000 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m <sup>3</sup>

Nom Chimique	Quebec	Mexico OEL (TWA)	Ontario TWAEV
Formaldehyde	Ceiling: 3 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 2 ppm	Peak: 3 mg/m <sup>3</sup> Peak: 2 ppm	STEL: 1.0 ppm CEV: 1.5 ppm
Methyl alcohol	TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m <sup>3</sup> STEL: 328 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 310 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> STEL: 325 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm Skin

**NIOSH IDLH:** Immédiatement dangereux pour la vie ou pour la santé

### Protection individuelle

- Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection oculaire et faciale.
- Protection de la peau et du corps** Wear appropriate protective gloves and clothing to prevent skin exposure
- Protection respiratoire** Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière	liquide
Aspect	incolore
Odeur	piquante
Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.
pH	6.9 - 7.1 @ 25°C
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse	
Viscosité	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition	>100°C / 212°F
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.
Température de décomposition °C	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Densité	~ 1.0
Solubilité	Soluble dans l'eau
log Pow	donnée non disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Produits incompatibles. Excès de chaleur.
Matières incompatibles	Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), Oxydes de phosphore, Oxydes de sodium, de formol
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas
Réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

**Informations sur le produit** Aucune information aiguë de toxicité n'est disponible pour ce produit

### Information sur les composants

Nom Chimique	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
Water	90 mL/kg ( Rat )	N'est pas classée	N'est pas classée
Formaldehyde	500 mg/kg ( Rat )	N'est pas classée	0.578 mg/L ( Rat ) 4 h
Methyl alcohol	5628 mg/kg ( Rat )	15800 mg/kg ( Rabbit )	64000 ppm ( Rat ) 4 h 83.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Methyl salicylate	887 mg/kg ( Rat )	2500 mg/kg ( Rat ) 5000 mg/kg ( Rabbit )	N'est pas classée
Sodium acid phosphate	8290 mg/kg ( Rat )	7940 mg/kg ( Rabbit )	N'est pas classée
Sodium phosphate dibasic	17 g/kg ( Rat )	N'est pas classée	N'est pas classée

**Irritation** Pas d'information disponible.

**Toxicologically Synergistic Products** Pas d'information disponible.

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérigène ou non du produit par chaque agence.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	Mexique
Formaldehyde	A2	Group 1	Reasonably Anticipated	X	N'est pas classée

**ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A1 - cancérigène connu pour les humains  
A2 - cancérigène suspecté pour les humains  
A3 - cancérigène pour les animaux

ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

**IARC: (Centre international de recherche sur le cancer)**

IARC: (Centre international de recherche sur le cancer)  
Groupe 1 - Carcinogène pour les humains  
Groupe 2A - Probablement carcinogène pour les humains  
Groupe 2B - Possiblement carcinogène pour les humains

**NTP : (National Toxicity Program)**

NTP : (National Toxicity Program)  
Connu - cancérigène connu  
Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérigène pour les humains

<b>Sensibilisation</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
<b>effets mutagènes</b>	Des effets mutagènes ont eut lieu sur des êtres humains.
<b>Effets sur la reproduction</b>	Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur les animaux de laboratoire.
<b>Effets sur le développement</b>	Effets développementaux observés sur l'animal de laboratoire.
<b>Tératogénicité</b>	Des effets tératogènes ont eut lieu sur des animaux expérimentaux..
<b>Autres effets adverses</b>	Des effets tumorigènes ont été signalés chez des animaux expérimentaux.. Consulter l'article correspondant du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances des États-Unis) pour des renseignements complets..
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

. Ne pas jeter les résidus dans l'égout.

Nom Chimique	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
Formaldehyde	N'est pas classée	Leuciscus idus: LC50 = 15 mg/L 96h	N'est pas classée	EC50 = 20 mg/L 96h EC50 = 2 mg/L 48h
Methyl alcohol	N'est pas classée	Pimephales promelas: LC50 > 10000 mg/L 96h	EC50 = 39000 mg/L 25 min EC50 = 40000 mg/L 15 min EC50 = 43000 mg/L 5 min	EC50 > 10000 mg/L 24h
Methyl salicylate	N'est pas classée	N'est pas classée	EC50 = 380 mg/L 16 h EC50 = 989 mg/L 1 h	EC50 24 h 50 mg/L

**Persistance et dégradabilité** Pas d'information disponible

**Bioaccumulation** Pas d'information disponible

**Mobilité** .

Nom Chimique	log Pow
Formaldehyde	0.35
Methyl alcohol	-0.74

Nom Chimique	log Pow
Methyl salicylate	2.55

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination**

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise

Nom Chimique	RCRA - déchets de série U	RCRA - déchets de série P
Formaldehyde - 50-00-0	U122	-
Methyl alcohol - 67-56-1	U154	-

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT**

No ONU UN3334  
 Nom d'expédition AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S.  
 Classement des dangers 9

**TDG**

No ONU UN3334  
 Nom d'expédition AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S.  
 Classement des dangers 9

**IATA**

No ONU UN3334  
 Nom d'expédition AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S.  
 Classement des dangers 9

**IMDG/IMO**

No ONU UN3334  
 Nom d'expédition AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S.  
 Classement des dangers 9

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Inventaires internationales**

Nom Chimique	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	NLP	PICCS	ENCS	AICS	Chine	KECL
--------------	------	-----	------	--------	--------	-----	-------	------	------	-------	------

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES											
Water	X	X	-	231-791-2	-		X	-	X	X	KE-35400 X
Formaldehyde	X	X	-	200-001-8	-		X	X	X	X	KE-17074 X
Methyl alcohol	X	X	-	200-659-6	-		X	X	X	X	KE-23193 X
Methyl salicylate	X	X	-	204-317-7	-		X	X	X	X	KE-20378 X
Sodium acid phosphate	X	X	-	231-449-2	-		X	X	X	X	KE-31577 X
Sodium phosphate dibasic	X	X	-	231-448-7	-		X	X	X	X	KE-12344 X

**Légende:**

X - Listed

E - Indicates a substance that is the subject of a Section 5(e) Consent order under TSCA.

F - Indicates a substance that is the subject of a Section 5(f) Rule under TSCA.

N - Indicates a polymeric substance containing no free-radical initiator in its inventory name but is considered to cover the designated polymer made with any free-radical initiator regardless of the amount used.

P - Indicates a commenced PMN substance

R - Indicates a substance that is the subject of a Section 6 risk management rule under TSCA.

S - Indicates a substance that is identified in a proposed or final Significant New Use Rule

T - Indicates a substance that is the subject of a Section 4 test rule under TSCA.

XU - Indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Rule, i.e. Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(B)).

Y1 - Indicates an exempt polymer that has a number-average molecular weight of 1,000 or greater.

Y2 - Indicates an exempt polymer that is a polyester and is made only from reactants included in a specified list of low concern reactants that comprises one of the eligibility criteria for the exemption rule.

**Réglementations fédérales des Etats-Unis**

TSCA 12(b) Non applicable

SARA 313

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
Formaldehyde	50-00-0	4.0 - 4.5	0.1
Methyl alcohol	67-56-1	< 3.0	1.0

**Classification de danger SARA 311/312**

Risque aigu pour la santé	non
Risque chronique pour la santé	non
Risque d'incendie	non
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

**Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)**



Nom Chimique	CWA - substances dangereuses	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires
Formaldehyde	X	100 lb	-	-
Sodium phosphate dibasic	X	5000 lb	-	-

**Clean Air Act**

Nom Chimique	Données du HAPS	Classe 1 Agents d'appauvrissement de l'ozone	Classe 2 Agents d'appauvrissement de l'ozone
Formaldehyde	X		-
Methyl alcohol	X		-

**OSHA**

Nom Chimique	Specifically Regulated Chemicals	Highly Hazardous Chemicals
Formaldehyde	0.5 ppm Action Level 0.75 ppm TWA 2 ppm STEL	TQ: 1000 lb

**CERCLA**

Ce produit, comme fournis, contient une ou plusieurs substances réglementées comme substances dangereuses selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom Chimique	Hazardous Substances RQs	CERCLA EHS RQs
Formaldehyde	100 lb	100 lb
Methyl alcohol	5000 lb	-
Sodium phosphate dibasic	5000 lb	-

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie	Prop 65 NSRL
Formaldehyde	50-00-0	Carcinogen	40 µg/day

**State Right-to-Know**

Nom Chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Formaldehyde	X	X	X	X	X
Methyl alcohol	X	X	X	X	X
Methyl salicylate	-	-	X	-	X
Sodium phosphate dibasic	X	X	X	-	-

**U.S. Department of Transportation**

Reportable Quantity (RQ): Y  
DOT Marine Pollutant N  
DOT Severe Marine Pollutant N

**U.S. Department of Homeland Security**

This product contains the following DHS chemicals:

Nom Chimique	DHS Chemical Facility Anti-Terrorism Standard
Formaldehyde	11250 lb STQ (solution)
Sodium acid phosphate	2000 lb STQ

### Autres réglementations internationales

Mexique - classe Pas d'information disponible

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

### Classe de dangers du SIMDUT

D2A Matières très toxiques

D2B Matières toxiques



## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Préparé par** Affaires réglementaires  
Thermo Fisher Scientific  
Tel: (412) 490-8932

**Date de préparation** 09-févr.-2010

**Date d'impression** 09-févr.-2010

**Sommaire** "\*\*\*\*", et le texte en rouge indique une révision

### Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient avoir valeur de garantie ou d'assurance-qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être invalides si la substance est employée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Risques secondaires**